



STONEWEG

Code de conduite des fournisseurs

Décembre 2024

Cette version du document est une traduction, en cas d'incertitudes quant à l'interprétation, la version anglaise fait foi.



STONEWEG

1. Introduction

Le groupe Stoneweg (« **Stoneweg** ») s'engage à ce que ses activités soient socialement et écologiquement responsables. Il s'agit notamment d'assurer la performance sociale, environnementale et éthique de nos opérations directes ainsi que des activités entreprises au sein de notre chaîne de valeur. Les directives suivantes définissent le cadre de conduite acceptable que Stoneweg attend de ses fournisseurs, de ses vendeurs et de toutes les autres sociétés tierces qui composent la chaîne d'approvisionnement de Stoneweg (« **Fournisseur(s)** »).

Stoneweg interagit avec de nombreux fournisseurs par l'intermédiaire de ses sociétés et de ses bureaux. Stoneweg estime que, dans de nombreux cas, une approche plus proactive est nécessaire pour assurer l'alignement entre les performances des fournisseurs et la stratégie ESG de Stoneweg. C'est pourquoi, nous encourageons vivement nos employés à prendre en compte les considérations ESG lors du processus d'approvisionnement et à informer de manière proactive les fournisseurs actuels et futurs de nos attentes. Le Code est accessible au public sur notre site Web (www.stoneweg.com).

Le Code de conduite des fournisseurs de Stoneweg (le « **Code** ») énonce les attentes de Stoneweg à l'égard de ses fournisseurs en ce qui concerne l'intégrité, l'honnêteté et le respect de la loi. Elle attend de ses fournisseurs qu'ils alignent leurs pratiques sur tous les principes généraux énoncés dans le présent Code (« **Principes** »). Stoneweg s'attend à ce qu'en tant que fournisseurs de produits ou de services, tous les fournisseurs démontrent et défendent nos valeurs, respectent les droits de toutes les personnes et fassent respecter les droits de l'homme dans leurs opérations commerciales.

2. Portée

Tous les travaux effectués par un fournisseur pour Stoneweg et/ou tout fonds ou entité parrainé ou géré par Stoneweg doivent être entièrement conformes au présent Code et à toutes les lois, règles et réglementations applicables. Les principes énoncés dans le présent Code s'appliquent à tous les fournisseurs, quel que soit l'emplacement géographique de leurs activités ou qu'ils fournissent ou non des biens ou des services.

Le Code définit les attentes de Stoneweg à l'égard des fournisseurs en matière de respect des lois pertinentes, y compris, mais sans s'y limiter, celles régissant la protection des consommateurs, l'environnement, les lois sociales, les lois anticoncurrentielles, les droits de l'homme, l'esclavage moderne et les lois sur la santé, la sécurité et le bien-être. Le Code est conçu pour saisir l'essentiel de nos attentes, plutôt que de servir de liste exhaustive de toutes les exigences à respecter.

Ce document n'a pas pour but de porter atteinte à nos contrats avec les fournisseurs, mais de les compléter et, en cas de conflit, les dispositions contractuelles que nous établissons lors de l'acquisition de nos biens et services prévalent.

3. Déclaration

Les fournisseurs doivent faire preuve de valeurs qui définissent l'excellence et les meilleures pratiques en matière de responsabilité. Il s'agit notamment de promouvoir les droits de l'homme conformément à la Charte internationale des droits de l'homme, notamment :

- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- les Principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;



STONEWEG

- Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; et
- Huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Stoneweg s'attend à ce que les fournisseurs se conforment à ce code et, à leur tour, qu'ils appliquent une attente équivalente à leurs propres opérations, services et chaînes d'approvisionnement. Lorsqu'un Fournisseur prend connaissance d'un manquement en vertu de ce code, ils sont tenus d'en informer immédiatement Stoneweg et de prendre les mesures nécessaires pour remédier à l'infraction.

En concluant un contrat pour la fourniture de produits, de biens ou de services à Stoneweg, un fournisseur reconnaît ces obligations et garantit qu'à sa connaissance, au moment de la conclusion du contrat de fourniture, il n'y a pas de manquement substantiel au respect de ses obligations et attentes énoncées dans le présent code.

Les fournisseurs doivent :

- Élaborer et maintenir un processus pour identifier les risques liés à l'emploi et aux droits de la personne, les risques à la santé et à la sécurité, les risques environnementaux, les risques liés à l'éthique des affaires et les risques juridiques et de conformité associés à leurs activités ;
- Déterminer l'importance relative de chaque risque ; et
- Mettre en œuvre des procédures et des contrôles appropriés pour minimiser les risques identifiés.

À la demande de Stoneweg, on s'attend à ce qu'un fournisseur permette aux représentants désignés de Stoneweg d'évaluer périodiquement les installations et les opérations d'un fournisseur, ainsi que celles des sous-traitants des fournisseurs, dans la mesure où ils fournissent des biens ou des services à Stoneweg. Les fournisseurs doivent tenir à jour les documents et les registres appropriés pour assurer la conformité à toutes les exigences légales, fiscales et réglementaires applicables.

Stoneweg se réserve le droit d'exiger une déclaration annuelle de conformité au Code de la part d'un fournisseur et de demander des preuves des mesures qui ont été prises pour identifier et résoudre les problèmes de droits de la personne qui sont directement liés à ses activités, à ses produits ou à ses services.

Nous nous attendons à ce que les fournisseurs communiquent immédiatement avec Stoneweg lorsqu'ils ont connaissance d'une violation du présent code.

4. Respect des lois

Stoneweg s'attend à ce que ses fournisseurs se conforment et respectent toutes les lois, règles et réglementations applicables.

5. Principes

Nous avons certaines attentes vis-à-vis de nos fournisseurs et de leurs activités. Ces attentes visent à aligner notre chaîne d'approvisionnement sur notre stratégie mondiale de développement durable et à garantir que nos fournisseurs respectent les mêmes normes élevées afin de minimiser efficacement l'impact environnemental des activités de Stoneweg, d'assurer la santé et la sécurité au travail et de respecter les droits de l'homme.

Lutte contre la corruption

Stoneweg ne tolère pas la corruption ou les pots-de-vin sous quelque forme que ce soit et attend des



STONEWEG

fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

Il n'est jamais attendu des fournisseurs, directement ou indirectement, qu'ils donnent, offrent ou acceptent des pots-de-vin pour obtenir ou conserver des affaires ou un traitement privilégié afin d'influencer des actions ou d'obtenir un avantage indu pour Stoneweg, lui-même ou tout autre tiers. Cela comprend toute incitation de quelque nature que ce soit à l'un des pays suivants :

- Employé de Stoneweg ;
- Mandant ou sous-traitant associé à la fourniture du produit ou des services ; et
- Tout autre partie prenante, locataire ou associé de Stoneweg.

Confidentialité des données et sécurité de l'information

Les fournisseurs sont tenus de respecter toutes les lois applicables en matière de protection des données, de confidentialité et de sécurité de l'information, ainsi que :

- Respecter et protéger la vie privée des individus (y compris, sans s'y limiter, Stoneweg et ses employés).
- Ne recueillir des renseignements personnels qu'à des fins commerciales en lien avec les services spécifiques fournis à Stoneweg.
- Ne conserver les informations personnelles qu'aussi longtemps que nécessaire pour atteindre les objectifs commerciaux liés aux services fournis à Stoneweg.
- Ne divulguer des informations personnelles à un tiers que lorsque cela est nécessaire pour fournir des services à Stoneweg ou comme l'exigent les lois applicables.
- Recueillir, utiliser, conserver, divulguer (à l'interne et à l'externe) et détruire les renseignements personnels de manière à limiter le risque de perte, de vol, d'utilisation abusive ou d'accès non autorisé.
- Respecter les droits de propriété intellectuelle et ne pas enfreindre sciemment les droits de propriété intellectuelle d'un tiers.
- Informer Stoneweg sans retard injustifié par écrit et, en tout état de cause, au plus tard 24 heures après qu'un fournisseur a pris connaissance d'une violation en vertu du Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ou de toute autre loi applicable en matière de protection des données.

Conflits d'intérêts

En cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel, les fournisseurs sont tenus de :

- Signaler rapidement à Stoneweg tout cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel entre les intérêts du fournisseur et ceux de Stoneweg.
- Mettre en œuvre des mesures d'atténuation, le cas échéant.

Travail et droits de la personne

Les fournisseurs sont tenus de respecter, de faire respecter et de promouvoir les droits de la personne dans leurs activités, leurs produits ou leurs services. Les fournisseurs sont tenus de respecter les lois applicables dans les pays dans lesquels ils opèrent.

L'« *esclavage moderne* » comprend les crimes de traite des êtres humains, l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage telles que la servitude, le travail forcé, le mariage forcé ou servile, la vente et l'exploitation d'enfants et la servitude pour dettes.



STONEWEG

Stoneweg s'attend à ce que les fournisseurs prennent en compte les risques liés aux pratiques d'esclavage moderne dans leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement et les identifient là où ils existent.

Ces obligations s'appliquent à tous les travailleurs, y compris, sans s'y limiter, les travailleurs temporaires, migrants, étudiants, contractuels, employés directs et tout autre type de travailleur du Fournisseur.

En ce qui concerne les conditions contractuelles ou l'emploi, en plus de toute autre obligation, les fournisseurs sont tenus de se conformer aux exigences spécifiques suivantes de Stoneweg :

Travail des enfants

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils :

- Ne pas s'engager ou tolérer l'emploi illégal ou l'exploitation d'enfants sur le lieu de travail ;
- Coopérer avec les autorités chargées de l'application de la loi pour traiter tout cas de travail des enfants dont le fournisseur a connaissance.

La traite des êtres humains, l'esclavage et le droit au travail bénévole

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils :

- Respecter le libre choix de toutes les personnes et interdire strictement le travail forcé ou obligatoire pour tous les employés.
- Ne pas faire d'affaires, tolérer ou s'associer à des organisations ou des entités qui tolèrent ou sont engagées dans la pratique de la coercition ou de l'imposition du travail avec peu ou pas de liberté de choix.
- Se conformer aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux Principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et s'efforcer de sensibiliser ses employés à la responsabilité du fournisseur en matière de protection des droits de l'homme.

La liberté contre les préjugés et la discrimination

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils :

- Maintenir un milieu de travail inclusif exempt de harcèlement et de discrimination fondés sur le statut, la race, la couleur, la religion, l'origine nationale, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, le handicap, le statut d'ancien combattant ou de militaire ou d'autres caractéristiques protégées par la loi.
- S'assurer qu'il a mis en place les politiques et les pratiques requises pour favoriser un environnement exempt de harcèlement et de représailles.

Milieu de travail sûr et sécurisé

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils :

- Fournir un lieu de travail sûr et sécurisé à tous ses employés, clients et visiteurs.
- Ne pas tolérer la violence physique et les menaces, les châtiments corporels, la coercition mentale, la violence verbale ou le harcèlement sexuel dans le cadre de ses opérations ou de ses services.



STONEWEG

Heures de travail et salaires

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils :

- S'engager à être un employeur éthique qui s'efforce d'améliorer les normes du travail, de respecter ses cotisations des employés, et les rémunère équitablement. Les fournisseurs le feront.
 - Se conformer à toutes les lois applicables concernant le paiement approprié des salaires aux employés conformément aux taux en vigueur (et au moins au salaire minimum) requis par ces lois et règlements applicables et y compris tous les avantages requis.
 - Rémunérer les employés pour les heures qu'ils travaillent, y compris une rémunération appropriée pour les heures supplémentaires effectuées.
- Le cas échéant, la politique d'un fournisseur sera définie plus en détail au niveau régional et national pour empêcher l'exploitation de la main-d'œuvre locale.

Liberté d'association

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils :

- Respecter les droits des employés et se conformer à toutes les lois applicables en matière de liberté syndicale et de négociation collective.

Santé et sécurité (SST)

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils :

- Fournir un environnement sûr à tous les employés, entrepreneurs et partenaires, en veillant à ce que des formations et des mesures de sécurité appropriées soient adoptées et testées régulièrement.
- Veiller aux principes généraux de prévention des risques pour la santé et la sécurité, tels que la minimisation des risques, la fourniture d'équipements de protection individuelle et l'entretien approprié de toutes les machines et de tous les outils, conformément aux lois applicables.
- Se conformer à toutes les lois applicables en matière de santé, de sûreté et de sécurité des juridictions dans lesquelles chaque fournisseur exerce ses activités et limiter l'exposition des travailleurs aux risques potentiels pour la sécurité.
- Fournir aux employés un équipement de protection individuelle approprié, sans frais pour l'employé, et pour assurer l'entretien adéquat de l'équipement. Les employés sont libres de soulever des préoccupations en matière de sécurité sans crainte de représailles sous quelque forme que ce soit.
- Enregistrer, suivre et déclarer toutes les blessures et maladies professionnelles comme l'exigent les lois applicables.

Emploi équitable et éthique

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils :

- S'assurer que tous les contrats de travail sont conclus conformément aux lois du travail locales et aux conventions de l'Organisation internationale du travail (« OIT »).
- Respecter les droits de l'homme de tous les employés, entrepreneurs et partenaires (Convention des Nations Unies relative aux droits de l'homme).
- Respecter les droits de tous les employés conformément à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- S'assurer qu'aucune discrimination, y compris à l'égard des employés, des sous-traitants et des



STONEWEG

partenaires du Fournisseur, n'est commise.

en fonction de la race, de la couleur, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la religion, de l'opinion politique ou de la nationalité.

- Adopter une politique de lutte contre la corruption qui comprend une approche de tolérance zéro à l'égard des pots-de-vin et de la corruption.
- Mettez en place des procédures anonymes de dénonciation et de grief.

Gestion de l'environnement

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils :

- Se conformer à toutes les politiques applicables de Stoneweg notifiées de temps à autre, le cas échéant.
- Respecter toutes les lois applicables en matière de gestion environnementale et s'assurer que toutes les autorisations, permis ou licences environnementaux nécessaires sont obtenus et maintenus.
- Minimiser l'impact négatif sur l'environnement en garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles.
- Promouvoir l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de carbone.
- Minimiser la consommation d'eau et les impacts sur la biodiversité.
- Réduire les déchets et promouvoir le recyclage.

6. Engagement des fournisseurs

Nos fournisseurs ont la responsabilité d'identifier, de notifier et de remédier à tous les cas où les activités ne répondent pas aux attentes décrites dans le présent Code.

Les fournisseurs peuvent faire l'objet d'un contrôle/audit par Stoneweg. En outre, Stoneweg est en droit d'effectuer régulièrement une diligence raisonnable à l'égard de tous les fournisseurs et les fournisseurs doivent fournir à Stoneweg toutes les informations pertinentes requises aux fins d'évaluer la conformité au présent code. Si Stoneweg identifie des divergences entre les attentes énoncées dans le présent Code et les données fournies par le Fournisseur, le Fournisseur doit soit mettre en œuvre une solution appropriée, soit expliquer autrement pourquoi il ne peut pas se conformer à l'exigence.

Le non-respect ou le non-respect de ce code peut amener Stoneweg à chercher à exercer tout droit de résiliation contractuelle tel que défini dans le contrat concerné avec le fournisseur.

7. Signalement des préoccupations (dénonciation)

Toutes les préoccupations seront prises au sérieux et, au besoin, une enquête confidentielle sera menée. Stoneweg ne tolérera aucune mesure de représailles à l'encontre de toute personne signalant un problème de bonne foi.

Si vous avez des inquiétudes concernant des actions ou des décisions prises qui vont à l'encontre des principes et des normes énoncés dans le Code, veuillez en informer votre personne de contact chez Stoneweg. Si, pour une raison quelconque, vous ne pouvez pas faire part de vos préoccupations à votre interlocuteur Stoneweg, veuillez contacter compliance@stoneweg.com.